

COUR SUPÉRIEURE
(Chambres des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000697-140

DATE : Le 21 juin 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.

SÉBASTIEN CRÊTE
Demandeur

c.
LENOVO (CANADA) INC.
Défenderesse

et

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
PAIEMENTS VELVET PAYMENTS INC.
OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du QUÉBEC)**

Mis en cause

JUGEMENT DE CLÔTURE

[1] **CONSIDÉRANT** la Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture du 17 juin 2024, les pièces et la déclaration sous serment.

[2] **CONSIDÉRANT** le Groupe suivant :

All persons in Canada who ordered a Lenovo Laptop from Lenovo's website (lenovo.com) between May 22 and 24, 2014 and whose order(s) has been cancelled due to a price error.

JN 0326

Toutes les personnes au Canada ayant commandé un Ordinateur portable [...] Lenovo à partir du site Web de Lenovo (lenovo.com) entre les 22 et 24 mai 2014 et dont la commande a été annulée en raison d'une erreur de prix.

[le Groupe]

[3] **CONSIDÉRANT** que la distribution directe du montant du règlement convenu à 250 000\$ était trop onéreuse voire impraticable.

[4] **CONSIDÉRANT** que la Cour a désigné comme tiers OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) conformément à l'article 597 du *Code de procédure civile*;

[5] **CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une action nationale, le tiers OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) s'est engagé à partager le reliquat¹ établi par la Cour comme suit :

- 5.1. 68 890,40\$ à l'OPEQ (Québec);
- 5.2. 45 976,87\$ à Renewed Computer Technology (Ontario);
- 5.3. 18 000\$ à BC Technology for Learning Society (Colombie-Britannique)
- 5.4. 15 000\$ à Alberta Computers for Schools (Alberta)
- 5.5. 3 000\$ à 3925260 Manitoba Associations inc. (Manitoba);
- 5.6. 3 000\$ à Saskatchewan Technology Renewal inc. (Saskatchewan);
- 5.7. 3 000\$ à Nova Scotia Education Common Services bureau (Nouvelle-Écosse);
- 5.8. 2 000\$ à Computers for Education Technology New Brunswick Limited (Nouveau-Brunswick);
- 5.9. 1 000\$ à Provincial information Equipment Recycling and refurbishing Entreprises inc. (Terre-Neuve-et-Labrador);
- 5.10. 1 000\$ à Raven Recycling Society (Yukon);
- 5.11. 1 000\$ à Pinnguaq Association (Nunavut);
- 5.12. 1 000\$ à Smart Communities Society (Territoires du Nord-Ouest);
- 5.13. 1 000\$ à Ordinateurs pour l'excellence (OPE) Î.-P.-É. (Île-du-Prince-Édouard);

¹ 163 867,27 .\$

[6] **CONSIDÉRANT** la déclaration sous serment de Maryse Lavoie qui est accompagnée d'une reddition de compte de la distribution du reliquat (Annexe 1).

[7] **CONSIDÉRANT** les déclarations de satisfaction de jugement des mis en cause OPEQ, Paiements Velvet Paiements inc. et le *Fonds d'aide aux actions collectives*.

[8] **CONSIDÉRANT** que la somme de 250 000\$ a entièrement été distribuée et encaissée selon les conclusions du jugement du 27 mars 2024;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :	FOR THESE REASONS, THE COURT:
[9] ACCUEILLE la Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture;	GRANTS the motion for closing the class action;
[10] PRONONCER la clôture de la présente action collective	DECLARES this class action closed
[11] SANS FRAIS DE JUSTICE	WITHOUT JUDICIAL COSTS

PIERRE NOLLET, J.C.S.

Me Benoit Marion
 Me Myriam Donato
 BMMD AVOCATS S.E.N.C.R.L.
 Avocats pour le demandeur

Me Simon J. Seida
 BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L./S.R.L.
 Avocats pour la défenderesse

Me Ryan Mayele
 FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
 Avocats pour le Fonds d'aide aux actions collectives

Non représentée
PAIEMENTS VELVET PAYMENTS INC
 Mis en cause

OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du QUÉBEC)
 Mise en cause

Date d'audience : Sur dossier